Affaire suivie par le service des Ressources humaines

Message à l'attention de Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'unité

Objet : CNRS – Mise en production de la plateforme- Prolongation des CDD on line

Madame, Monsieur,

Je fais suite au mail du 10 juillet dernier concernant la prolongation des CDD affectés par la crise sanitaire pour vous informer que la Direction du CNRS a mis en place une plateforme dématérialisée, **PCOL** (Prolongation CDD OnLine), afin que les agents contractuels, dont le contrat n'est pas encore terminé, puissent initier leur demande via un formulaire en ligne :
https://pcol.cnrs.fr/
Cette plateforme permet également de faciliter les échanges entre les différents acteurs concernés. (CDD, responsable de projet, Directeur d'unité, Délégué Régional, Directeur d'Institut...)

La plateforme peut être utilisée par tous les CDD en cours qui ont un matricule et donc un accès Janus.
Pour les autres (CDD dont le contrat serait échu depuis le 24 mars), il leur sera nécessaire de faire leur demande via le formulaire « papier » (cf. PJ).

Conformément au message du 10 juillet dernier, les demandes doivent être complétées dans les meilleurs délais, et avant le 7 août prochain pour les contrat doctoraux arrivant à échéance des 3 ans à partir de la fin du mois d'août, afin d'éviter toute interruption de contrat.
Pour les CDD qui auraient déjà formulés une demande sous format papier suite au message du 10 juillet, il est nécessaire qu'ils renseignent également le formulaire dématérialisé via la plateforme PCOL. Par conséquent, je vous informe qu'ils seront contactés individuellement par mes services dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de bien vouloir informer au plus vite les agents concernés de vos laboratoires de la mise en production de cet outil.

Le Service Ressources Humaines est à votre disposition pour tout complément d'information (dr02.Prolongationcdd@cnrs.fr) . Aussi, pour toute question technique, vous pouvez adresser un mail à pcol.support@cnrs.fr

A toutes fins utiles, un « Guide d'utilisation de l'application » est disponible sur la plateforme, rubrique « Documentation ».

Bien cordialement,

Véronique DEBISSCHOP

Déléguée régionale Paris-Centre